LE DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Le DIF est le diplôme de référence pour un enseignant de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK. Le DIF est accessible, avec ou sans le DAF. Le DIF permet l'acquisition de points de bonification de grades.

Il permet également au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et formation nationale des coaches d'être dispensé du « module stage » lors de la formation continue du DIF.

OBJECTIFS

- Ouvrir un club
- Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfant, ados, adultes, seniors, para etc.)
- Accéder aux stages de formation continue
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie
- Élargir son enseignement au-delà du club

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Être ceinture noire 1er Dan, Dang, Duan, minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

PLANIFICATION DE LA FORMATION

- Quatre phases de formation sont dispensées pour le DIF. Elles seront programmées dans l'ordre du tableau ci-dessous. Néanmoins, les participations fédérales et la formation en club devront s'effectuer avant la fin de la formation.

Préformation **12 heures**	Au minimum un mois avant le début de la formation, les stagiaires sans le DAF auront accès aux fiches de pré formation téléchargeables par internet.
↓	
Formation en centre **28 heures**	Tous les stagiaires doivent être présents lors des cours donnés en école de formation pour le DIF. La première journée de formation (7 heures) est consacrée exclusivement à la mise à jour des connaissances et des compétences nécessaires au DAF. L'assiduité est vérifiée à chaque demi-journée ou à chaque cours au moyen d'une feuille d'émargement tenue par le responsable de formation.
↓	
Participation fédérale **15 heures**	Cette phase concerne les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) rempli par le responsable de l'organisation puis contresigné par le responsable de formation. Pour valider sa participation, chaque stagiaire doit faire émarger et dater le responsable de la formation, sur le formulaire approprié.
↓	
Formation en club **30 heures**	Cette phase concerne les heures d'alternance en club. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) signé par le Président ou le professeur principal du club et par le responsable départemental de la formation.